



COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

Le quatre juin deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal de Richelieu, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Etienne MARTEGOUTTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Etienne MARTEGOUTTE, Patrick PENOT, Véronique BACLE, Guy RAIMBAULT, Peggy CASTERMAN, Michel AUBERT, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Charlotte de BECDELIEVRE, Bertrand BITAUD, Edwige FASILLEAU, Alcyme DELANNOY, Audrey BARON, Lydia LECLERC, Bernard GABORIT, Philippe NAUDEAU, Marie-France BARBOT, Guilmine EYGUN.

Excusés : Jean-François MALECOT, Brice COMTET.

Mme Audrey BARON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur MALECOT a donné procuration à Michel AUBERT, Monsieur COMTET à Guy RAIMBAULT.

Les procès-verbaux des séances du 9 avril et du 10 mai 2021 sont approuvés à l'unanimité.

2021- 23 : PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Le projet éducatif de territoire est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation.

L'objectif du projet éducatif de territoire est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le PEdT est donc un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Jordy MEILLEAU, référent du service enfance-jeunesse, a été chargé par la municipalité de rédiger un PEdT et sera ensuite en charge de son pilotage.

Conjointement avec Peggy CASTERMAN, Adjointe en charge des affaires scolaires, il a organisé plusieurs réunions de travail avec les acteurs locaux qui œuvrent dans le domaine de l'enfance et il est ressorti le projet de PEdT joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le PEdT tel qu'il lui est présenté et autorise le Maire à le signer.

2021- 24 : AUGMENTATION DES TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Les prix en vigueur ont été fixés par le conseil municipal lors de sa séance du 26/07/2018 pour les repas « adultes » et du 15/03/2019 pour les repas « enfants ». La commission finances sollicitée à ce sujet a émis un avis favorable à la majorité pour la réévaluation ci-dessous pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Repas	Tarifs en vigueur	Proposition de tarifs pour la rentrée 2021/2022
Repas « Enfant »	3.30 €	3.40 € (+3 %)
Repas « Adulte »	5.40 €	5.55 € (+ 3%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs proposés présentés et dit qu'ils seront mis en application au 1^{er} septembre 2021.

2021- 25 : REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Après avoir constaté la multitude de règlements intérieurs et de fiches d'inscription demandées aux familles à chaque rentrée scolaire, la nécessité de simplifier tous ces imprimés est devenue une priorité.

Le service « Enfance-jeunesse » a donc travaillé sur un imprimé unique à remplir par les familles par enfant pour répondre aux besoins administratifs de la cantine scolaire d'une part et de l'accueil périscolaire d'autre part.

La commission a validé cet imprimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur des services périscolaires (cantine et accueil périscolaire) et dit qu'il sera mis en application au 1^{er} septembre 2021.

2021- 26 : TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE

Monsieur Michel AUBERT expose à l'assemblée que par analogie avec ce qui fut fait pour les chemins ruraux et conformément aux recommandations ministérielles, il est de l'intérêt aussi bien des administrés que des autorités municipales de pouvoir disposer d'une liste authentique et complète des voies communales de la commune.

Une liste des voies concernées a été dressée et envoyée à chaque membre avec la convocation à la présente séance. Le maire invite l'assemblée à examiner ce travail et à lui apporter les rectifications qu'elle jugerait nécessaires pour aboutir à un tableau définitif des voies communales existant à ce jour dans la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que la proposition dont il est saisi répond à un souci de bonne administration,

CONSIDERANT qu'il est en effet important de connaître la physionomie exacte du réseau des voies communales et de mettre à la disposition des autorités municipales un document authentique sur lequel elles puissent fonder leur gestion ;

CONSIDÉRANT au surplus que le travail effectué ne saurait procurer les avantages qui en sont attendus que s'il est rigoureusement tenu à jour,

- Dresse ainsi qu'il suit la liste complète des voies communales de la commune au sens de l'article L. 141-1 du Code de la voirie routière.

VOIES COMMUNALES à caractère de RUE

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur en m
VC1	Route des Vaux	De la Route du Loudun à la Rue du Moulin à Vent	1 452
VC2	Rue de la Grange	De la Rue de la Lisière vers l'Ouest	1 252
VC3	Rue de la Perrière	De la Rue du Moulin à Vent à la Rue du Puits de la Roche	215
VC3	Rue du Moulin à Vent	De l'Avenue du Québec à la Rue du Bas Poteau	1 014
VC4	Rue des Quinconces	De l'Avenue du Québec à la Rue Fontaine Mademoiselle	583
VC5	Impasse de la Grenouillère	A partir de la Route de Loudun au Chemin de la Grenouillère	500
VC6	Rue de l'Académie	<u>Intramuros</u> : De la Rue des Gauthiers à la Grande Rue	240
VC7	Rue du Bois de l'Ajonc	De la Rue de la Lisière jusqu'au bout	555
VC8	Rue des Capucines	De la Rue du Moulin à Vent à la Rue du Puits de la Roche	510
VC9	Rue du chantier	<u>Intramuros</u> : De la Rue Saint Vincent de Paul à l'Avenue Pasteur	250
VC10	Route de la Québrie	Du rond-point de la Rue des Pavillons à la Route de l'Épine	200
VC11	Rue Fontaine Mademoiselle	De la Route de Chinon à la Rue du Bas Poteau	856
VC12	Rue du Collège	<u>Intramuros</u> : De la Grande Rue à l'Avenue de la Coupure du Parc (Chaveignes)	192
VC13	Route de l'Épine	De la Rue du Bas Poteau à la Route de la Québrie	220
VC14	Rue Gué Roger (ZAC)	De la Rue des Pavillons à la Rue de l'Argrie	343
VC15	Rue Jules Chevallier	<u>Intramuros</u> : De la Rue des Halles à la Rue des Ecluses	80
VC16	Rue de la Déportation	<u>De la Route des Vaux à la Rue de la Résistance</u>	117
VC17	Rue des Ecluses	<u>Intramuros</u> : De la Place Louis XIII à l'Avenue Pasteur	250
VC18	Rue Bourbon	<u>Intramuros</u> : De la Rue Sant Vincent de Paul à la Rue Jarry	780
VC19	Rue de la Galère	<u>Intramuros</u> : De la Rue de l'Hôtel de Ville à la Rue du Collège	335
VC20	Rue des Gaulthiers	<u>Intramuros</u> : De la Place Louis XIII à la Rue du Collège	330
VC21	Rue de la Grande Allée	<u>De la Rue du Bois de l'Ajonc au Chemin du Plan d'eau</u>	387
VC22	Rue du Pavillon	<u>De la Route de Chinon à la Rue du Gué Roger</u>	255
VC23	Grande Rue	<u>Intramuros</u> : De la Place du Marché à la Route de Chinon	480
VC24	Rue des Halles	<u>Intramuros</u> : De la Place du Marché à la Place Louis XIII	70
VC25	Rue Henri Proust	<u>Intramuros</u> : De la Rue Paul Viau Laurence à la Rue Traversière	335
VC26	Rue de l'Hôtel de Ville	<u>Intramuros</u> : De la Place du Marché à la Place Louis XIII	66

VC27	Rue Jarry	<u>Intramuros : De la Place des Religieuses à l'Avenue du Québec</u>	192
VC28	Rue Saint Vincent de Paul	<u>De la Place du Marché à la RD849</u>	1 150
VC29	Rue de la Maréchaussée	<u>De la Route de Loudun à la Rue du Bois de l'Ajonc</u>	144
VC30	Rue du 11 Novembre	<u>De la Route de Loudun à la Rue du Bois de l'Ajonc</u>	167
VC31	Rue du Puits de la Roche	<u>De la Rue du Moulin à Vent à la Rue Fontaine Mademoiselle</u>	278
VC32	Rue de la Remise des Cailles	<u>De la Rue du Bois de l'Ajonc à la Rue de la Grande Allée</u>	216
VC33	Rue de la Résistance	<u>De la Rue de la Déportation à la Rue du Moulin à Vent</u>	75
VC34	Rue Traversière	<u>Intramuros : De la Rue des Gauthiers à la Rue Bourbon</u>	334
VC35	Rue Paul Viau Laurence	<u>Intramuros : De la Place du Marché à la Rue Henri Proust</u>	50
VC36	Rue du 19 Mars	<u>De l'Avenue du Sablon (Chaveignes) à la Route de Chinon</u>	45
VC37	Avenue du Québec	<u>De l'Avenue Pasteur à la Grande Rue</u>	835
VC38	Avenue de Schaafheim	<u>De l'Avenue Pasteur à la Route de Châtellerault</u>	1 530
VC39	Avenue de la Gare	<u>De l'Avenue du Québec jusqu'au bout</u>	155
VC40	Impasse du Rond-Point	<u>A partir de l'Avenue de Schaafheim</u>	120
VC41	Impasse du Puits de la Roche	<u>A partir de la Rue du Puits de la Roche</u>	276
VC42	Impasse de la Lisière	<u>A partir de la Rue de la Lisière</u>	76
VC43	Impasse des Fleurs	<u>A partir de l'Avenue du Québec</u>	98
VC44	Impasse des Vaux	<u>A partir de la Route des Vaux jusqu'au Chemin de la Vallée des Vaux</u>	202
VC45	Impasse du Colonel Goulier	<u>A partir de l'Avenue du Québec</u>	74
VC46	Impasse du Moulin à Vent	<u>A partir de la Rue du Moulin à Vent jusqu'au Chemin du Moulin à Vent</u>	106
VC47	Impasse du pavillon	<u>A partir de la Rue du Pavillon</u>	65
VC48	Impasse de Bourgneuf	<u>A partir de la Rue Fontaine Mademoiselle</u>	70
VC49	Allée du Stade	<u>A partir de la Rue Fontaine Mademoiselle</u>	85
VC50	Allée du Plan d'Eau	<u>De la Rue de la Grande Allée à l'Avenue de Schaafheim</u>	380
VC51	Rue du Bas Poteau	<u>De la Rue Fontaine Mademoiselle jusqu'au croisement avec la Nouvelle Déviation.</u>	580
VC52	Route de Loudun	<u>De la rue de Pavillon au croisement de l'Avenue de Québec et de la Grande Rue</u>	
VC53	Avenue Pasteur	<u>De la Rue du Chantier à l'Avenue de Schaafheim</u>	440
VC54	Impasse du Plan d'Eau	<u>A partir de l>Allée du Plan d'Eau</u>	120
VC302	Rue de la Lisière	<u>De l'Avenue du Québec à l'Avenue Pasteur</u>	468

TOTAL : 20 198 m

VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE PUBLIQUE :

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Surface en m²
504	Place des Religieuses	<u>Intramuros : Entourer par la Rue Jarry, la Rue de la Galère, la Grande Rue et la Rue de l'Académie</u>	3 844
502	Place du Marché	<u>Intramuros : Entourer par la Grande Rue, la Rue Paul Viau Laurence, la Rue Saint Vincent de Paul, la Rue de l'Hôtel de Ville, la Rue des Halles et l'Avenue Pasteur</u>	4 356

505	Place du Cardinal	<u>Intramuros</u> : Entourer par la Rue du Chantier, la Rue des Écluses et l'Avenue Pasteur	2 529
503	Place Nicolas Lemercier	<u>Intramuros</u> : Entourer par la Rue des Gauthiers, la Rue du Collège et la Rue de l'Académie	864
506	Place du 8 Mai	Entourer par la Rue de la Déportation et la Rue de la Résistance	1 020
501	Place Louis XIII	<u>Intramuros</u> : Entourer par la Rue de l'Hôtel de Ville, la Rue des Halles, la Rue des Gauthiers et la Rue des Écluses	1 504

TOTAL : 14 117 m²

Chemins ruraux :

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur en m
CR1	Chemin de la Grenouillère	A partir de l'Impasse de la Grenouillère	433
CR2	Chemin de la Fontaine de Bisseuil	A partir de la Route de Limeuil (Pouant) au lieu-dit Les Saules (Pouant)	532
CR3	Chemin des Fioretti	De la rue du Bois de l'Ajonc jusqu'à la bordure des prés Malécot	114
CR4	Chemin des Greletières	De la Route de Loudun (en face de la Maison Médicale) jusque derrière la Gare	433
CR5	Chemin de Bourgneuf	De la Rue Fontaine Mademoiselle vers la rue du Bas Poteau	300
CR6	Chemin de la Lisière	A partir de l'Impasse de la Lisière vers la Gare	150
CR7	Chemin de la Cigogne	De la route de Vouzray vers le lieu-dit les Justices	697
CR8	Chemin de la Québrie	De la Route de la Québrie vers la Haute Chomière	810
CR9	Chemin du Moulin à Vent	A partir de l'Impasse du Moulin à Vent vers la Gare	106
CR10	Chemin de Versailles	De la Rue du Moulin à Vent à la Rue des Quinconces	355
CR11	Chemin des Perrières	De la Rue des Perrières vers le lieu-dit de Bourgneuf	55
CR12	Chemin de la Vallée des Vaux	De la Route des Vaux vers la Nouvelle Déviation	1 124
CR13	Chemin du bas Poteau	De la rue des Pavillons vers le lieu-dit de la Haute Chomière	567
CR14	Chemin du Cimetière	A partir de la Rue des Quinconces	384
CR15	Chemin du Pavillon	De la Route de Chinon en direction de la rue des Pavillons	335
CR16	Chemin du Village de Bourgneuf	De le rue Fontaine Mademoiselle vers le lieu-dit de Bourgneuf	92

2021- 27 : PROGRAMMATION DES PROJETS AVEC LE SIEIL

La ville de Richelieu a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) pour des opérations de dissimulation, de renouvellement, d'extension du réseau d'éclairage public et de dissimulation du réseau de distribution publique d'énergie électrique. Pour lui permettre de préparer au mieux les programmes de travaux et de démarrer leur exécution en janvier 2022, le SIEIL demande à prioriser les différents projets dans le temps et un engagement de la commune.

Ainsi, les opérations envisagées sont les suivantes :

N° du dossier	Rue	Type de travaux
605-2016	Route de chinon	Renouvellement éclairage public
606-2016	Avenue de Schaafheim	Renouvellement éclairage public
1011-2018	Rues Henri Proust, de la Galère et Traversière	Renouvellement éclairage public
888-2019	Avenues du Québec et Pasteur	Dissimulation du réseau électrique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne les priorités suivantes aux projets avec le SIEIL :

- 2022 : Avenues du Québec et Pasteur
Rues Henri Proust, de la Galère et Traversière
 - 2023 : Avenue de Schaafheim
 - 2024 : Route de Chinon
- Priorité 1 (Dissimulation)
Priorité 1 (Eclairage public)
Priorité 1 (Eclairage public)
Priorité 1 (Eclairage public)

2021- 28 : PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Le musée de Richelieu est labellisé « Musée de France ». Ce label exige l'élaboration d'un projet scientifique et culturel (PSC).

Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Centre Val de Loire, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été missionnée pour élaborer un ce projet qui a pour objectif de définir les grandes orientations et les stratégies du musée pour les cinq années à venir, en prenant en compte et en mettant en cohérence toutes les missions du musée :

- Collections : conservation, restauration, acquisition, gestion, étude, recherche. Le récolement effectué par la conservatrice du patrimoine en charge du projet sera annexé à la présente convention.
- Public : connaissance et politique des publics, accueil, activités culturelles et pédagogiques, muséographie.

Les principales orientations du PSC :

- Construire une complémentarité plus stratégique serait à établir avec le centre d'interprétation situé à l'Espace Richelieu avec notamment la nécessité d'engager une réflexion sur la réorganisation du musée et du centre d'interprétation sur un site unique.
- Mise en place d'un partenariat avec un musée national
- Partenariat local avec la Ville d'art et d'histoire de Chinon pour une éventuelle extension du label à l'échelle d'un Pays d'art et d'histoire
- Partenariat avec les sites locaux : musée Rabelais-La Devinière, Descartes, etc. pour la mise en place d'un réseau
- Conservation-restauration des œuvres en fonction des priorités identifiées lors du récolement (FRAR Etat-Région)
- Soutien dégressif au recrutement d'un effectif qualifié pour l'étude-valorisation des collections muséales (niveau assistant de conservation du patrimoine)

Le Conseil scientifique, auquel a été présenté le PSC, a validé émis un avis favorable à ces orientations et notamment sur l'opportunité de réaliser une étude de faisabilité portant sur la réorganisation du musée et du centre d'interprétation et un éventuel regroupement dans un site unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les orientations proposées dans le projet scientifique et culturel du musée de Richelieu.

2021- 29 : CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Depuis 2010, dans le cadre de deux conventions, la ville de Richelieu a bénéficié du soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Centre Val de Loire, pour mettre en œuvre une politique de réhabilitation et de valorisation de son patrimoine ainsi que des actions culturelles.

La ville de Richelieu et la DRAC Centre Val de Loire ont décidé de renouveler leur partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention qui s'articule autour de cinq thématiques :

1. Conservation, restauration et valorisation du patrimoine de la ville de Richelieu
 - Soutien à l'étude sur la restauration de la place des Religieuses.
 - Soutien à l'aménagement des abords de la ville
 - Parcours-découverte
2. Redynamisation du musée et du centre d'interprétation
 - Etude de faisabilité pour recentrer les 2 espaces muséaux (Musée et Espace Richelieu)
 - Renouvellement des outils de médiation numériques de l'Espace Richelieu
 - Développement de la matériauthèque
3. Lecture publique
 - Conservation du fonds lazariste
 - Soutien aux activités menées par la bibliothèque
4. Cinéma
 - Actions menées dans le cadre du partenariat avec Le Cinéma « Le Majestic », classé « Art et Essais »
5. Action culturelle
 - Actions Jeune Public : Plan Educatif Territorial (PEDT), « Résidence mission », « Une école, un chantier »
 - Soutien aux actions culturelles : organisation d'animations au musée et à l'Espace Richelieu
 - Soutien à la formation : « Richelieu en Arts », valorisation et promotion du patrimoine et de l'architecture, accueil du DNSEP Design et territoire de TALM, « les utopies constructives »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention
- et autorise le Maire à signer cette convention.

2021- 30 : ADHESION À PANNEAUPOCKET

PanneauPocket est le système d'alerte et d'information n° 1 en France.

Sans récolte de données personnelles et sans publicité, il permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens sans utiliser les réseaux sociaux.

PanneauPocket est une application à télécharger sur son ordinateur, son portable ou sa tablette.

Le maire propose donc d'adhérer à cette plateforme dont le coût est de 230 € TTC par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'adhésion à la plateforme « PanneauPocket »
- autorise le Maire à mettre cet outil d'information au service des administrés,
- prend en charge la cotisation annuelle de ce service.

Communications du Maire :

1. Délégations utilisées par le Maire depuis la dernière séance :

Le maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N° des DIA	N° des parcelles	Adresse	Surface en m ²	Vendeur
22	AB 203-303-305	32 bis route de Chinon	731	Alain AMIRAULT
23	AC 271	10 impasse de la Lisière	72	Régine JOUBERT
24	AC 120-403-404-406	1 impasse de la Lisière	1 729	Régine JOUBERT
26	C 323-324-325	29 rue de la Galère	175	Rémy DELAGARDE
27	D 354	13 Allée du Plan d'eau	3 485	Jean-Jacques COUASNON
28	C 864	14 rue de Jarry	125	Patrick ROCHER
29	C 580-1206	14 rue de l'Académie	211	Peter TAGIURI
30	C 436	1 rue Jules Chevalier	218	Romuald CARRERO
31	C 322-323-324-325-	29 rue de la Galère	175	Rémy DELAGARDE
32	AC 75	Impasse de la Lisière	243	Jasmin SABOURIN
33	AC 378	7 rue du 11 novembre	233	VTH
34	AC 368	13 rue du bois de l'Ajonc	296	VTH
35	C 977	14 rue Bourbon	545	Thérèse GARNAULT

2. Communications de M. le Maire :

- Notification de subventions reçues :

Financier	Intitulé de la Subvention	Montant sollicité	Montant Notifié	Affectation
Etat	DSIL exceptionnelle		603 689.50 €	Constructions d'une station d'épuration, rénovation des réseaux Avenue du Québec et poste de refoulement Pl N. Lemercier
Etat	DETR	12 353.57 €	12 353.57 €	Equipement informatique
Département			2000.00 €	Opération « Richelieu en Arts »

Région		5000.00 €	5000.00 €	Opération « Richelieu en Arts »
Agence de l'Eau	Urgence COVID	3974.17 €	3974.17 €	Chaulage des boues de la STEP

- Lecture de la réponse du Chancelier de l'Institut de France sur le calendrier annuel des grands évènements nationaux en réponse à la demande du maire de célébrer les 400 ans de l'accès du Cardinal de Richelieu au conseil du roi en 2024.
- Compte-rendu du conseil communautaire du 17 mai 2024.
- Le festival de Cape et d'Epée a été reporté à l'an prochain en raison des conditions sanitaires liées au Covid 19. De même pour le festival du film chinois qui sera remis au printemps 2022.
- Quelques manifestations sont maintenues : le « défi biodiversité » dont Mme Charlotte de BECDELIEVRE explique l'organisation, les brocantes des professionnels, le festival de musique, les concerts du kiosque. En ce qui concerne la Nocturne Gourmande, Mme Pascale GIRAULT-DUTEMPLE souhaite connaître l'avis du conseil pour pouvoir répondre aux professionnels.

Le Sous-Préfet a signalé qu'après le 30 juin, en deçà de 1 000 personnes, les manifestations seront acceptées. Au-delà de 1 000 personnes, le pass sanitaire sera obligatoire mais les conditions d'application ne sont pas encore connues. La décision est remise au 9 juillet

- La commission « Foires et Marchés » a modifié le règlement municipal pour le moderniser et tenir compte des demandes des commerçants.

3. Questions orales des élus de la minorité :

Conformément au règlement intérieur, cinq questions orales ont été transmises :

- a. Pourquoi au moins un représentant des élus de la minorité n'est-il pas invité aux commémorations publiques (8 mai 1945, récemment) et aux réceptions du maire (100^e anniversaire de Mme Y. Dubois, récemment) ?

Concernant les cérémonies commémoratives, le maire donne lecture des consignes restrictives de Madame la Préfète d'Indre et Loire. Le Maire espère que la cérémonie du 18 juin pourra être organisée en présence de tous les élus.

Pour les 100 ans de Mme DUBOIS, en raison de la crise sanitaire, la famille a annulé la cérémonie prévue et maintenir juste une réception restreinte à la mairie.

- b. Nous avons constaté que le grenier de la mairie et l'escalier qui permet d'y accéder sont particulièrement sales. Les objets qui s'y trouvent entreposés devraient faire l'objet pour le moins d'un inventaire et d'un nettoyage. Peut-on proposer à des élus de procéder à cet inventaire et à ce nettoyage ?

L'escalier a été nettoyé par le service technique. En ce qui concerne l'inventaire des objets qui restent, M. Bernard GABORIT est autorisé à le réaliser.

- c. Où en sommes-nous des réparations de la toiture des Halles à la suite de l'activation de l'assurance Dommage ouvrage ?
 Guy RAIMBAULT donne lecture du rapport de l'expert du cabinet Eurisk.
 M. NAUDEAU explique que l'expertise réalisée cherche naturellement à décharger la responsabilité de l'assurance. Il demande une expertise judiciaire engageant toutes les parties.
 Le Maire répond qu'il va se tenir à ce qu'il avait décidé : il va mettre en demeure le couvreur à effectuer les travaux pour lesquels il s'était engagé et, avant la fin de la décennale, il déclenchera une nouvelle expertise.
- d. Pourquoi la Commission Urbanisme et travaux, embellissement de la ville ne s'est-elle pas réunie depuis octobre 2020 ?
 Guy RAIMBAULT répond que la commission ne s'est pas réunie car il n'a été réalisé que des travaux d'entretien. Par contre, le groupe de travail « fleurissement » s'est réuni pour définir la saison.
 La commission se réunira prochainement pour valider les travaux à programmer dans la mandature.
 Mme EYGUN demande notamment à être informée et pense qu'une réunion par trimestre serait une bonne cadence.
 Le maire lui répond qu'un point est fait à chaque réunion du conseil municipal.
 Mme CASTERMAN rappelle que chaque élu peut venir en mairie pour se renseigner sur les dossiers en cours et échanger des informations.
- e. Où en sommes-nous sur le problème de l'absence de numérotation dans certaines rues de la ville, question orale déposée lors du conseil municipal du 5 mars 2021, et question déjà évoquée en 2020 ?
 Guy RAIMBAULT répond que la direction des finances publiques demande à remplir un fichier à valider par le conseil municipal sur l'adressage de la ville. Un agent de la mairie a presque terminé le travail de préparation et un groupe de travail s'est chargé de la numérotation des rues qui posent plus de difficultés.
 Ce travail sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- f. Point sur le syndicat d'eau : La DSP se termine le 31/12/2021. Le cahier des charges a été fait, la consultation lancée. Une seule entreprise a répondu : la SAUR, notre prestataire actuel. Cependant les prix ont substantiellement augmenté. La procédure de négociation est entamée.
- g. Plan communal de Sauvegarde : il permet de coordonner l'action des élus et des services communaux en cas de catastrophe. Il est rédigé sur la base du document d'information communal sur les risques majeurs. Un groupe de travail a été constitué qui va se réunir prochainement pour la rédaction de ces documents.
- h. La rue de la Treille va-t-elle bientôt être réouverte à la circulation ?
 Elle sera réouverte dès que le bâtiment sera mis en sécurité, ce qui demandera encore 3 semaines environ.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 9 juillet 2021 à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 35



Le Maire, Etienne MARTEGOUTE